

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 07-10648 / 110194
DBS Transport SA, 1217 Meyrin
technicien de maintenance sur le site de l'entreprise Firmenich SA, 1217 Meyrin.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
6 H
01.03.2007–28.02.2010 (Modification)
- 07-10671 / 109359
Galliker Transports SA, 1032 Romanel-s-Lausanne
département du congelé
besoins spéciaux de consommation
1 H
03.10.2007–30.09.2010 (Renouvellement/modification)
- 07-10672 / 101416
Firmenich SA, 1242 Satigny
usine «Arômes»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
97 H, 2 F
28.05.2006–31.05.2009 (Modification)
- 07-10673 / 101416
Firmenich SA, 1242 Satigny
usine «Parfums»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
36 H
01.01.2007–31.12.2009 (Modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-10686 / 100391
Société Coopérative Migros Vaud, 1024 Ecublens VD
Poissonnerie
besoins spéciaux de consommation
20 H, 20 F
01.10.2007–31.01.2010 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

6 novembre 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail